

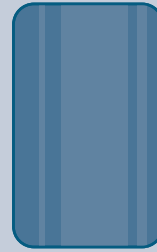
L'AVANTAGE QUÉBÉCOIS



SOMMAIRE

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

FAVORISER LA PROSPÉRITÉ



Le Québec s'est taillé une place enviable à l'échelle mondiale quant au niveau de vie dont bénéficient ses citoyens. Notre prospérité économique nous a permis de mettre en place des systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale accessibles à tous et d'une très grande qualité. Toutefois, les transformations profondes de l'environnement économique international et le vieillissement de notre population représentent des défis de taille si l'on veut continuer à prospérer.

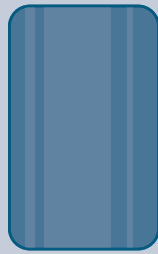
La stratégie gouvernementale de développement économique poursuit l'**objectif de favoriser la prospérité**, qui se traduira par un enrichissement réel des Québécois de même que par une amélioration de leur qualité de vie. Historiquement, le revenu personnel des Québécois est inférieur à celui des Canadiens. Le gouvernement se fixe la cible suivante :

Que le niveau de vie des Québécois, mesuré par le revenu personnel par habitant, augmente en moyenne plus rapidement que celui des Canadiens au cours des cinq prochaines années

LES PRINCIPES D'ACTION

La stratégie s'appuie sur les principes d'action suivants :

- Le secteur privé est le moteur du développement économique.
- Le Québec est ouvert sur le monde.
- Le secteur privé doit assumer sa part de risque dans les projets économiques.
- La décision du gouvernement de s'associer à un promoteur privé sera prise au terme d'une analyse objective et rigoureuse.
- La prospérité doit profiter à tous les Québécois.
- Le développement des infrastructures publiques contribue au développement économique.
- Toutes les régions du Québec doivent bénéficier de la prospérité.
- Le développement économique que vise le Québec s'inscrit dans une perspective de développement durable.
- Le gouvernement favorise la concertation entre les acteurs économiques.



SIX DÉFIS À RELEVER POUR PROSPÉRER

Le Québec et son économie doivent faire face à des enjeux de taille au cours des prochaines années. Pour prospérer, le Québec doit relever six grands défis :

- 1 Créer de la richesse et des emplois dans toutes les régions du Québec.
- 2 Accroître la productivité.
- 3 Miser sur la recherche, l'innovation et le transfert technologique.
- 4 Affronter une concurrence accrue sur les divers marchés.
- 5 Développer la relève entrepreneuriale.
- 6 Respecter les impératifs du développement durable.

Pour relever ces défis, le gouvernement joue un rôle majeur dans la mise en place des conditions facilitant et accélérant le démarrage de projets économiques créateurs de richesse et d'emplois. Depuis 2003, il a agi avec célérité pour améliorer de plusieurs façons l'environnement d'affaires et renforcer les avantages de l'économie québécoise par :

- Une gestion rigoureuse des finances publiques.
- Une réforme majeure des grands leviers de développement économique.
- Des pouvoirs et des moyens accrus pour les régions.

MISER SUR NEUF AVANTAGES QUÉBÉCOIS

Le Québec dispose d'atouts stratégiques indéniables pour briller parmi les meilleurs. C'est pourquoi le gouvernement propose, dans un cadre de développement durable, une stratégie de croissance de la richesse qui repose sur neuf avantages majeurs de l'économie québécoise.

Ces neuf **avantages** de l'économie québécoise, les **cibles** qui y sont rattachées de même que les **moyens** identifiés pour les atteindre sont présentés dans les pages qui suivent.



Le gouvernement définit plusieurs des règles et paramètres qui encadrent et conditionnent le développement des entreprises : cadre législatif et réglementaire, fiscalité, accords commerciaux, équipements et infrastructures publiques.

L'Avantage québécois en matière d'environnement d'affaires c'est principalement un accès privilégié à une zone commerciale (Canada, États-Unis et Mexique) de plus de 400 millions de consommateurs, un milieu de vie de qualité, un réseau d'infrastructures de transport bien développé et un système de santé public universel.

Cibles à atteindre

- Assurer aux entreprises un environnement fiscal concurrentiel favorisant l'investissement et la croissance économique.
- Réduire d'un 20% additionnel le coût des formalités administratives imposées aux entreprises, d'ici 2010.
- Faciliter le traitement des dossiers des promoteurs qui veulent réaliser au Québec des projets porteurs de développement économique en leur assignant un chargé de projets qui agit comme lien unique entre ces derniers et l'appareil de l'État.
- Assurer le maintien et le développement continu des réseaux de transport pour répondre aux défis de l'économie et, plus particulièrement, améliorer la qualité du réseau routier supérieur afin de la rendre comparable à celle des provinces et États voisins.

DES MOYENS POUR Y ARRIVER

Compléter, d'ici 2009, la réforme de la fiscalité des entreprises annoncée dans le Discours sur le budget 2005-2006, en cherchant à rendre pleinement compétitif le régime fiscal applicable aux entreprises québécoises par rapport aux charges fiscales globales qui leur sont imposées ailleurs au Canada. Cette réforme tient compte à la fois des priorités du Québec (notamment la stimulation des investissements en machines et équipement) et du souci d'inciter les entreprises à apporter une contribution équitable aux recettes fiscales de l'État.

Poursuivre l'objectif de réduction du fardeau fiscal des particuliers.



UN ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES COMPÉTITIF

DES MOYENS POUR Y ARRIVER

Assigner, à compter de janvier 2006, à chaque promoteur qui veut réaliser un projet de développement économique porteur, un responsable qui agit comme lien unique entre le promoteur et l'appareil d'État.



Permettre le jumelage de la déclaration de renseignements du Registraire des entreprises et de la déclaration de revenus tant des sociétés que celle des particuliers en affaires.

Compléter, d'ici 2007, l'implantation du Portail à l'intention des entrepreneurs, des entreprises et des investisseurs de manière à réaliser la plupart des transactions en ligne, simplifiant ainsi grandement les rapports entre les entreprises et le gouvernement.



Mettre en oeuvre la politique gouvernementale (*Règles sur l'allègement des normes de nature législative ou réglementaire*) et le plan d'action (*Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse*) adoptés en 2004 en matière d'allègement administratif et réglementaire.

Consentir, d'ici 2010, des investissements de 10 milliards de dollars dans la rénovation et le développement des réseaux de transport :

- Consacrer des fonds gouvernementaux de 1,4 milliard de dollars par an, en moyenne, à la rénovation et au développement du réseau routier d'ici 2010, soit près du double de ce qui a été consenti pendant la période 1994-2002.
- Réaliser des investissements de trois milliards de dollars d'ici 2010 pour améliorer le réseau de transport en commun.



Ajouter à ces investissements dans les réseaux routiers et de transport en commun quelque 100 millions de dollars, versés par le gouvernement du Québec, en partenariat avec le gouvernement fédéral et le secteur privé, pour la réfection d'infrastructures ferroviaires et l'ajout d'équipements intermodaux, notamment en lien avec le transport maritime, afin de consolider la présence de réseaux de transport autres que routiers dans les régions du Québec.



L'investissement constitue un des éléments clés de la prospérité. Il permet de moderniser les usines et d'améliorer leur productivité.

L'Avantage québécois en matière d'investissement c'est principalement une économie moderne et diversifiée, un fort potentiel de mise en valeur des ressources naturelles, de l'énergie à prix concurrentiel, des coûts d'implantation et d'exploitation des entreprises parmi les plus bas des pays industrialisés et des disponibilités importantes en capital de risque.

Cibles à atteindre

- Porter la moyenne de la valeur des investissements privés non résidentiels réalisés au Québec de 20,1 milliards de dollars pour la période 1999-2004 à 23,5 milliards pour la période 2005-2010 (croissance annuelle moyenne de 4%).
- Doubler le taux de croissance annuelle des investissements en machines et équipement du secteur manufacturier (de 2,6 % pour la période 1995-2004 à 5,2 % pour la période 2005-2010), ce qui ferait passer la valeur des investissements de 4,1 milliards de dollars en 2004 à 5,5 milliards en 2010.

DES MOYENS POUR Y ARRIVER



Réduire la taxe sur le capital de moitié d'ici 2009 faisant passer ainsi le taux d'imposition de 0,60 % à 0,29 %. Le gouvernement ambitionne de l'éliminer complètement. Il s'agit d'une mesure structurante pour stimuler l'investissement en machines et équipement, une mesure qui permet d'accélérer le processus de modernisation des entreprises.

Maintenir l'application du crédit de taxe sur le capital de 5 % pour les nouveaux investissements des entreprises manufacturières effectués d'ici 2008. Ce crédit permet de réduire, et même d'annuler dans certains cas, la taxe sur le capital pour ces entreprises. La partie non utilisée du crédit peut être reportée sur les années ultérieures. Cette mesure envoie un message clair aux entreprises manufacturières : l'ampleur du soutien est liée aux efforts qu'elles feront dans la modernisation des machines et équipement.



DES CONDITIONS ÉCONOMIQUES FAVORABLES À L'INVESTISSEMENT

DES MOYENS POUR Y ARRIVER

Rendre publique, au cours des prochains mois, la **première** stratégie gouvernementale de promotion et de prospection des investissements directs étrangers. Cette stratégie s'articulera autour des quatre axes suivants :

- Faire valoir les atouts du Québec : promotion d'un Québec solide, attrayant et d'avant-garde.
- Mieux cibler les efforts de prospection : priorité aux entreprises déjà implantées au Québec.
- Adapter l'offre de service aux besoins de l'investisseur : accompagnement personnalisé et offre de financement sur mesure.
- Agir en synergie : coordination dynamique des différentes organisations intéressées.



Poursuivre la réforme de l'industrie du capital de risque au Québec amorcée par le gouvernement dans le cadre du rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque (rapport Brunet). Le gouvernement complétera le processus de transformation des sociétés Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches et Sud du Québec en sociétés à capital mixte privé-public et poursuivra la mise en place des fonds mixtes d'investissement privés-publics (FIER) dans toutes les régions du Québec.



Continuer de soutenir des projets structurants de développement économique par l'entremise de la Société générale de financement (SGF) et Investissement Québec (IQ). La SGF fera approuver par le gouvernement cet automne son plan quinquennal de développement 2005-2009, lequel fait état de sa stratégie d'investissement pour les prochaines années. IQ, pour sa part, mettra en oeuvre son plan triennal 2004-2007, qui tient compte des nouvelles orientations gouvernementales. D'autres initiatives seront déployées au besoin pour favoriser l'essor de l'industrie québécoise du capital de risque.

DES CONDITIONS ÉCONOMIQUES FAVORABLES À L'INVESTISSEMENT



DES MOYENS POUR Y ARRIVER

Rendre public, à l'automne 2005, un énoncé de politique globale concernant la révision de la gouvernance des sociétés d'État. Les fonctions de président du conseil d'administration et de président et chef de la direction seront dissociées. Le gouvernement accroîtra l'imputabilité et la transparence des sociétés d'État, notamment en renforçant les pratiques en matière de vérification et de reddition de comptes.



Encourager l'investissement en provenance de l'immigration d'affaires par le Programme des immigrants investisseurs et celui des immigrants entrepreneurs. Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles déploie une stratégie pour soutenir de façon encore plus adéquate l'investissement en provenance de l'immigration d'affaires de manière à en accroître les retombées, et ce, particulièrement auprès des PME québécoises.



UN CHEF DE FILE EN RECHERCHE ET INNOVATION

3

Pour prospérer, le Québec doit pouvoir compter sur des efforts massifs en recherche et développement (R-D), qui lui permettent de s'inscrire résolument dans l'économie du savoir. Le Québec se situe parmi les chefs de file à ce titre, ayant consacré 2,67 % de son PIB à la R-D en 2002. Ces efforts doivent se traduire par des produits, procédés et services nouveaux qui favoriseront la création de richesse et d'emplois.

L'Avantage québécois en matière de recherche et d'innovation c'est principalement des chercheurs, des universités et des centres de recherche de calibre mondial, des infrastructures de recherche à la fine pointe de la technologie, des mécanismes importants de valorisation de la recherche et de transfert technologique, de même que des mesures fiscales significatives d'incitation à la R-D.

Cibles à atteindre

- Atteindre 3 % du PIB en dépenses de recherche d'ici 2010 et se maintenir dans le peloton de tête des États performants au cours des années subséquentes (à ce taux, les dépenses de R-D passeraient de 6,5 milliards de dollars en 2002 à près de 10 milliards de dollars en 2010, soit une croissance annuelle moyenne de 5,2 %).
- Faire passer la part des entreprises dans le financement de la R-D de 60 % en 2002 à plus de 66 % en 2010, soit de 3,9 milliards de dollars à 6,6 milliards de dollars.

DES MOYENS POUR Y ARRIVER

ENCOURAGER LA RECHERCHE

Soutenir le recrutement et la rétention de chercheurs de calibre international dans les entreprises de haute technologie et faciliter l'intégration des diplômés des 2^e et 3^e cycles en sciences et en génie.



Accélérer le développement de la recherche dans des domaines stratégiques, tels que les nanotechnologies et la génomique, et porteurs d'avenir pour les entreprises de nombreux secteurs de l'économie.

Favoriser la participation des entreprises à des projets et à des réseaux internationaux de recherche et de transfert dans des secteurs clés pour le développement économique.

UN CHEF DE FILE EN RECHERCHE ET INNOVATION



FAVORISER LA RECHERCHE ORIENTÉE VERS LES SECTEURS À FORT POTENTIEL

Promouvoir la recherche industrielle effectuée en partenariat, par les regroupements et les consortiums sectoriels d'entreprises et d'institutions de recherche.



Favoriser le développement et l'organisation de la recherche et du transfert des connaissances dans les créneaux d'excellence régionaux de façon à contribuer à la création de pôles industriels majeurs.

Contribuer, par des initiatives ciblées de R-D et d'innovation, à la reconversion des secteurs traditionnels menacés.

ACCROÎTRE LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE LA RECHERCHE

Intensifier la valorisation industrielle des résultats de la recherche institutionnelle par le soutien à des mécanismes et des mesures facilitant le passage à la commercialisation des technologies.



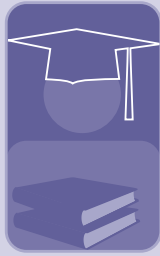
Appuyer les efforts d'innovation des entreprises, en particulier les PME, en leur facilitant le recours à des réseaux d'expertises techniques, consolidés notamment autour des CCTT, du CRIQ et des organismes de recherche publique.

Soutenir les efforts d'innovation en matière d'organisation du travail.

Par ailleurs, il importe de sensibiliser la population aux enjeux de la science et de la technologie afin qu'elle soit informée et ouverte à la contribution de la science et de l'innovation au développement économique :

- Améliorer l'accessibilité de l'information scientifique.
- Favoriser la tenue d'échanges et de débats entre les scientifiques et la population.

Enfin, le gouvernement entend aller plus loin et il mettra en place prochainement le *Conseil des partenaires de l'innovation* regroupant des représentants de l'industrie, du milieu de la recherche publique, des associations visées et des experts du domaine. Celui-ci aura pour tâche de conseiller le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation en matière de science et d'innovation, notamment sur les priorités et stratégies d'action à retenir dans le cadre de la révision de la Politique de la science et de l'innovation.



UNE MAIN-D'ŒUVRE COMPÉTENTE

4

Les économies modernes et prospères misent sur les compétences de leur main-d'œuvre. Attirer, retenir, développer et mobiliser les travailleurs sont devenus autant d'enjeux stratégiques pour les entreprises qui cherchent à prospérer dans le contexte concurrentiel et démographique actuel.

L'Avantage québécois en matière de main-d'œuvre c'est principalement un système d'éducation complet et facilement accessible sur l'ensemble du territoire québécois, la présence de plusieurs institutions universitaires de calibre mondial, une politique d'immigration favorisant la sélection de travailleurs qualifiés ainsi que des progrès significatifs enregistrés depuis 10 ans au chapitre de la participation au marché de l'emploi.

Cibles à atteindre

- Accroître, d'ici 2010, de 74 % à 80 %, la proportion de personnes de la population en âge de travailler qui sont titulaires d'un diplôme.
- Augmenter de 10 % le nombre de personnes diplômées en formation professionnelle et technique d'ici 2010 dans les secteurs en demande de main-d'œuvre.
- Augmenter le taux d'emploi des Québécois (15 à 64 ans) plus rapidement que celui des Canadiens en moyenne au cours des cinq prochaines années.

DES MOYENS POUR Y ARRIVER



Accélérer l'implantation des programmes par compétence dans les disciplines de formation professionnelle et technique correspondant aux emplois les plus en demande et solliciter activement la participation des entreprises (prêts d'équipement et accueil de stagiaires).

Intensifier les mesures facilitant le passage de la formation professionnelle à la formation technique et de la formation technique à la formation universitaire.

UNE MAIN-D'ŒUVRE COMPÉTENTE



DES MOYENS POUR Y ARRIVER

Actualiser les modalités de sélection des immigrants « travailleurs qualifiés » en fonction des besoins présents et futurs du marché du travail.



Favoriser l'insertion durable en emploi des personnes immigrantes, notamment en facilitant et en assurant la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger en concertation avec les représentants des ordres professionnels et des autres partenaires intéressés.

Promouvoir les formations professionnelles, techniques et supérieures auprès des étudiants québécois et étrangers.

Implanter le régime québécois d'assurance parentale pour faciliter la conciliation travail-famille.

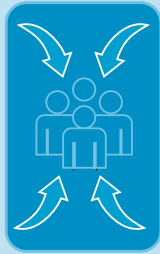


Négocier une entente avec le gouvernement fédéral afin que les travailleurs saisonniers soient fortement incités, durant les périodes récurrentes de chômage, à participer à des activités de formation de base conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou d'une formation professionnelle ou technique.

Intensifier les partenariats permettant d'offrir aux dirigeants et gestionnaires d'entreprises l'occasion de participer à diverses activités de sensibilisation et de formation sur les meilleures pratiques d'affaires, concernant entre autres l'innovation et la gestion des ressources humaines.



Implanter des mesures favorisant la retraite progressive afin d'inciter les personnes qui le désirent à demeurer actives sur le marché du travail tout en augmentant les bénéfices de leurs rentes futures.



DES PME AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5

Le Québec est une terre de PME. Présentes dans l'ensemble du territoire, elles sont les piliers du développement de l'économie québécoise.

L'entrepreneuriat constitue une base importante du développement économique et le Québec s'est doté d'une infrastructure solide pour accompagner et soutenir les PME.

L'Avantage québécois en matière de développement d'entreprises c'est principalement des PME qui créent, partout sur le territoire, une forte proportion des nouveaux emplois et qui favorisent la transformation de l'économie, grâce à leur capacité d'intégrer les nouvelles technologies. C'est également une tradition de partenariat avec les organismes de promotion de l'entrepreneuriat et de la relève d'entreprises, sans oublier un secteur coopératif important.

Cible à atteindre

- Porter le rythme de création nette d'entreprises du Québec à 1 000 entreprises par an en moyenne d'ici 2010.

DES MOYENS POUR Y ARRIVER



Poursuivre l'initiative du Défi entrepreneuriat-jeunesse, coordonnée par le Secrétariat à la jeunesse, dont l'objectif est d'établir une solide culture entrepreneuriale par l'implantation du programme entrepreneuriat-études dans les écoles du Québec et la diffusion de stratégies efficaces comme le mentorat et le réseautage.

Accroître les partenariats avec les organismes de promotion et de sensibilisation à l'entrepreneuriat afin de développer la culture entrepreneuriale et mettre en place de nouveaux outils de développement de l'entrepreneuriat.



Appuyer les chefs d'entreprises et les gestionnaires qui offrent des services de mentorat aux nouveaux entrepreneurs et favoriser l'essaimage.

DES PME AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



DES MOYENS POUR Y ARRIVER

Soutenir les incubateurs d'entreprises pour le rôle déterminant qu'ils jouent dans le démarrage et le développement de nouvelles entreprises viables.



Encourager la création et le développement d'entreprises du secteur coopératif, lesquelles se caractérisent notamment par leur taux de survie élevé.

Faciliter l'accès au microcrédit pour le démarrage d'entreprises par des clientèles défavorisées en appuyant les fonds et cercles d'emprunt.

Encourager, en partenariat avec la Fondation de l'entrepreneurship, la formation de conseils d'administration dans les entreprises, parce qu'ils constituent un facteur important de continuité.



Développer des partenariats afin d'améliorer l'aide conseil en matière d'innovation, d'exportation et de gestion du changement. Par exemple, depuis plus d'un an, le MDEIE a mis sur pied, avec la collaboration d'Emploi-Québec, du Mouvement québécois de la qualité et de l'Institut de développement de produits, quelque 40 réseaux d'innovation pour les PME manufacturières.

Favoriser l'accroissement de la taille de certaines entreprises agissant comme chefs de file québécois dans des domaines stratégiques.

Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie québécoise de rétention des entreprises, par une intervention concertée et pro-active en vue d'assurer le maintien des emplois au Québec.



Soutenir la relève afin de prévenir la fermeture ou la délocalisation des PME en accompagnant les chefs d'entreprise dans leur démarche de planification et de réalisation du transfert de leur entreprise.



UNE ÉCONOMIE TournÉE VERS L'EXPORTATION

6

La prospérité du Québec repose grandement sur notre capacité d'exploiter les occasions d'affaires que nous offrent les marchés extérieurs. Au cours des dernières années, le Québec a d'ailleurs su tirer profit de l'accroissement du commerce mondial et des possibilités découlant de la libéralisation des échanges. Dans le contexte de la montée des économies émergentes, comme la Chine ou l'Inde, il importe de conserver et même d'améliorer la compétitivité de nos entreprises.

L'important marché américain représente plus de 50% de nos ventes hors du Québec et l'Accord de libre-échange nord-américain nous offre un marché potentiel de taille imposante.

L'Avantage québécois en matière d'exportation c'est principalement 141 milliards de dollars en exportations de biens et de services, ce qui représente 53% de la valeur du PIB et environ 30% des emplois. C'est également plus de 9 000 exportateurs vendant près de 4 700 catégories de produits à plus de 200 pays clients.

Cible à atteindre

- Augmenter de 25 %, d'ici 2010, le nombre d'exportateurs de biens ayant des ventes annuelles à l'étranger entre 1 million et 25 millions de dollars.

DES MOYENS POUR Y ARRIVER

CONSOLIDER LA PRÉSENCE DES ENTREPRISES EXPORTATRICES

Cibler davantage les entreprises disposées à persévérer sur les marchés extérieurs et favoriser leur consolidation.



Inciter les entreprises québécoises à se regrouper au sein de réseaux d'exportateurs régionaux, sectoriels ou aptes à desservir des marchés spécifiques.

Développer des partenariats avec des organisations sectorielles ou régionales actives en matière d'exportation.

UNE ÉCONOMIE TOURNÉE VERS L'EXPORTATION



DES MOYENS POUR Y ARRIVER



Favoriser l'implantation des entreprises à l'étranger comme l'un des moyens de conquérir de nouveaux marchés dans le contexte d'une concurrence internationale de plus en plus intégrée (bureau de vente sur place, alliance avec une entreprise étrangère offrant des services complémentaires...).

EXPLOITER DAVANTAGE LES MARCHÉS CANADIEN ET AMÉRICAIN

Intensifier l'organisation de missions ciblées sur les marchés des États-Unis, plus particulièrement le nord-est américain et les marchés du reste du Canada.



Consolider les principaux corridors de commerce transfrontaliers, comme le corridor Québec–New York, celui des provinces de l'Atlantique–Québec–Ontario–Midwest, ainsi que le corridor Québec–Nouvelle-Angleterre.

Apporter une contribution tangible au Partenariat nord-américain pour la prospérité et la sécurité et aider les entreprises à se conformer aux nouvelles mesures de dédouanement, de sorte à accélérer le passage à la frontière.

DÉVELOPPER LES MARCHÉS SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS



Privilégier les marchés géographiques offrant le plus fort potentiel aux exportateurs québécois et retenir en priorité ces marchés pour l'organisation de missions, notamment au Royaume-Uni, en France, au Mexique, au Japon, en Chine et en Inde.

Redéployer les services économiques du réseau des délégations et bureaux du Québec à l'extérieur en fonction de ces marchés prioritaires.

Enfin, la ministre des Relations internationales rendra publique une politique gouvernementale sur les grandes orientations relatives au développement des relations internationales.



DES SECTEURS CLÉS BIEN IMPLANTÉS

7

Le gouvernement entend continuer à appuyer la création de réseaux sectoriels d'entreprises et le renforcement des liens entre les sous-traitants, les fournisseurs et les grands donneurs d'ordres. Il compte également encourager le développement de sous-traitants forts et capables de se tailler une place sur nos marchés et à l'étranger.

Le gouvernement veut de plus continuer à soutenir l'émergence de nouveaux secteurs de pointe et à appuyer la consolidation et la restructuration des secteurs traditionnels en transition qui subissent de fortes pressions découlant de la mondialisation des marchés.

L'Avantage québécois dans plusieurs secteurs clés c'est principalement une industrie aérospatiale et des secteurs pharmaceutiques et des biotechnologies de classe mondiale, de même que des entreprises très compétitives dans des secteurs tels que le transport terrestre, les métaux légers, la chimie, la pétrochimie et le génie-conseil. C'est également une industrie des technologies de l'information qui occupe une place de choix, des entreprises du secteur de l'environnement relevant les défis du développement durable et des secteurs en émergence au potentiel prometteur, comme les nanotechnologies et les matériaux composites.

Cibles à atteindre

- Appuyer l'expansion des secteurs industriels dans des domaines de pointe, en particulier l'aéronautique, les biotechnologies et le pharmaceutique ainsi que les technologies de l'information.
- Consolider les entreprises leaders dans les différents secteurs économiques.
- Préserver l'avantage comparatif dans les secteurs financiers de pointe, notamment dans les domaines des produits dérivés et de la gestion du risque.
- Développer les réseaux sectoriels d'entreprises et y favoriser l'émergence de fournisseurs forts.
- Augmenter de 10% la valeur ajoutée du secteur bioalimentaire.
- Soutenir la réorientation des secteurs en transition, notamment ceux du textile, de l'habillement, du meuble et des produits forestiers vers des créneaux plus ciblés pour lesquels ils détiennent des avantages.

DES SECTEURS CLÉS BIEN IMPLANTÉS



DES MOYENS POUR Y ARRIVER

Adopter une stratégie québécoise de l'aérospatiale qui vise à favoriser le développement, au Québec, de nouveaux moteurs, hélicoptères et avions. Appuyer l'émergence de sous-traitants de classe mondiale et soutenir la recherche et le transfert technologique.



Adopter une stratégie québécoise pour le secteur biopharmaceutique qui vise à inciter les grandes entreprises pharmaceutiques à accroître leurs investissements en R-D et à susciter l'intérêt du capital étranger envers les biotechnologies québécoises.

Créer des conditions propices au renforcement des entreprises du secteur des biotechnologies, notamment en augmentant les alliances entre les entreprises des biotechnologies et les grandes entreprises pharmaceutiques.



Appuyer les entreprises du secteur des technologies de l'information et des communications afin qu'elles réalisent au Québec des mandats internationaux et qu'elles commercialisent de nouveaux produits à plus forte valeur ajoutée dans des niches à fort potentiel.

Poursuivre l'appui consenti aux leaders du secteur des technologies de l'information et des industries culturelles afin qu'ils réalisent au Québec des mandats internationaux, par exemple par la formation de partenariats, et qu'ils commercialisent de nouveaux produits.



Analyser les mesures fiscales actuelles touchant le secteur financier pour voir comment le gouvernement pourrait soutenir davantage l'industrie de la gestion du risque financier.

Développer une stratégie concertée de financement de produits culturels à des fins touristiques.



Définir, de concert avec les dirigeants d'entreprises et leurs associations, des stratégies de développement des réseaux sectoriels d'entreprises et de leurs sous-traitants.



DES SECTEURS CLÉS BIEN IMPLANTÉS

DES MOYENS POUR Y ARRIVER

Utiliser les outils financiers du gouvernement et des sociétés d'État afin de renforcer, dans les divers secteurs industriels, la position concurrentielle des entreprises québécoises.



Offrir aux entreprises du secteur bioalimentaire un meilleur accès à l'innovation technologique, à des services spécialisés et à de l'information de pointe ainsi qu'au financement des projets industriels.

Améliorer la gestion des risques en sécurité des aliments et en santé animale, notamment par la traçabilité des aliments.

Accompagner les producteurs agricoles et aquacoles en vue de relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse du territoire.



Stimuler les investissements privés en culture et communications par la mise en oeuvre d'un plan d'action gouvernemental, incluant la mise en place du programme « Placements Culture », destiné à soutenir les organismes qui recueillent des dons privés et les gestionnaires de fonds de placement.

Mettre en oeuvre la stratégie de consolidation des industries du textile, du vêtement et du meuble de même que les plans d'action régionaux de développement forestier, en collaboration avec les entreprises de ces secteurs et les représentants des travailleurs.



Travailler de concert avec le gouvernement fédéral afin de mettre en place des mesures d'adaptation pour pallier les effets des situations exceptionnelles qui affectent les secteurs en transition et des mesures de sauvegarde, comme le prévoit le protocole d'accèsion de la Chine à l'OMC, afin de permettre aux industries touchées, comme celle du meuble, de mettre en oeuvre les stratégies de restructuration nécessaires.

DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ABONDANTES ET RENOUVELABLES



Le Québec doit maximiser les retombées économiques liées à son potentiel énergétique et se positionner de façon optimale sur l'échiquier nord-américain, tout en assurant la sécurité énergétique des citoyens.

L'Avantage québécois en matière d'énergie c'est principalement un portefeuille énergétique et un potentiel de production caractérisés par la prédominance des énergies propres et renouvelables, une disponibilité d'énergie à prix concurrentiel, un savoir-faire et une expertise reconnus internationalement et une solide base de recherche et de développement en innovation et technologies énergétiques.

Cibles à atteindre

- Accroître, d'ici 2015, la capacité de production d'énergie hydroélectrique de 3 400 mégawatts en investissant plus de 15 milliards de dollars à cette fin.
- Accroître, d'ici 2015, la capacité de production d'énergie éolienne de 3 500 mégawatts en investissant plus de 5 milliards de dollars à cette fin.
- Générer, par des mesures d'efficacité énergétique, des économies d'énergie de 4,1 térawattheures d'électricité, d'ici 2010, et de 79 millions de mètres cubes de gaz naturel, d'ici 2008.

DES MOYENS POUR Y ARRIVER

La future Stratégie énergétique du Québec, qui sera rendue publique par le gouvernement au cours des prochains mois, établira les objectifs spécifiques et les moyens mis en oeuvre par le gouvernement afin de relever les défis énergétiques du Québec et contribuer à la création de richesse. Cette stratégie présentera des moyens spécifiques qui permettront de :



Promouvoir et développer le plein potentiel énergétique du Québec, notamment au bénéfice des régions.

Prioriser le développement des énergies propres et renouvelables.



Contribuer aux objectifs québécois de développement durable par de nouvelles mesures d'efficacité énergétique.

Assurer la sécurité des approvisionnements d'énergie à prix concurrentiels.



DES RÉGIONS DYNAMIQUES ET INNOVANTES

9

La stratégie de développement économique mise sur les forces et potentiels propres à chacune des régions pour leur permettre de prospérer de façon durable. Il faut favoriser la consolidation de pôles urbains forts, le développement de créneaux d'excellence dans chacune des régions, accélérer la prospérité économique des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec et soutenir le dynamisme des milieux ruraux. Il importe par ailleurs d'apporter à certains territoires ou régions, plus fragiles économiquement, un appui particulier de façon qu'ils puissent développer leur plein potentiel.

L'Avantage québécois dans une perspective régionale c'est principalement des régions dotées de villes constituant des centres de services et d'emploi importants de même qu'un réseau, universitaire et collégial, bien développé sur l'ensemble du territoire. C'est également la présence de ressources naturelles et d'une industrie touristique en croissance, et l'accès dans toutes les régions à un ensemble d'outils financiers, de mesures et de programmes destinés à soutenir l'investissement privé et la création d'emplois.

Cibles à atteindre

- Conclure, d'ici 2010, avec les partenaires économiques régionaux, 35 ententes de mise en œuvre assurant le développement des créneaux d'excellence identifiés par les régions.
- Renforcer les pôles urbains régionaux afin d'en faire de véritables pôles de compétitivité mettant en réseau les entreprises et les capacités de formation et d'innovation autour de projets innovants.
- Développer la transformation des ressources forestières en visant, d'ici 2010, des investissements supplémentaires de 220 millions de dollars dans les deuxième et troisième transformations des produits du bois.
- Rehausser les initiatives d'exploration minière en visant, d'ici 2010, des investissements de 1 milliard de dollars.
- Faire passer les recettes touristiques du Québec de 9 milliards en 2003 à 13 milliards de dollars en 2010, grâce à une vision renouvelée d'une industrie touristique orientée vers le développement durable.
- Améliorer le positionnement des communautés métropolitaines au sein des grands ensembles économiques mondiaux.

DES RÉGIONS DYNAMIQUES ET INNOVANTES



DES MOYENS POUR Y ARRIVER



Mobiliser les gens d'affaires autour d'une vision régionale commune et offrir une participation du gouvernement au développement de créneaux d'excellence dans chaque région leur permettant de se positionner à l'échelle nord-américaine et mondiale.

Soutenir le développement et l'organisation de la recherche et du transfert des connaissances dans les créneaux d'excellence régionaux de façon à contribuer à la consolidation de pôles industriels majeurs et à la reconversion de secteurs industriels traditionnels.



Mettre en œuvre, à l'automne 2005, sous la responsabilité du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, une stratégie assurant la coordination des interventions du gouvernement auprès des entreprises dont dépendent les municipalités mono-industrielles afin de consolider et de diversifier leur économie, en priorité celles qui sont considérées les plus à risque en s'appuyant notamment sur le Fonds d'aide destiné aux municipalités mono-industrielles en situation de crise.

Rendre publique, en 2006, une politique de développement des territoires élaborée par le ministère des Affaires municipales et des Régions, en collaboration avec les ministères touchés, visant un développement intégré des régions.



Rendre publique, d'ici mars 2006, une stratégie d'intervention en matière de développement économique des régions, portant notamment sur les régions ressources et les territoires aux prises avec des difficultés économiques majeures, élaborée par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et le ministère des Finances en collaboration avec les ministères intéressés.



DES RÉGIONS DYNAMIQUES ET INNOVANTES

DES MOYENS POUR Y ARRIVER

Annoncer, en 2006, une stratégie de création de richesse par les ressources naturelles mise en œuvre par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Cette stratégie visera à développer les ressources énergétiques, minières, forestières et fauniques, ainsi que le potentiel du territoire public, en partenariat avec les régions et les communautés autochtones. Elle misera sur une nouvelle approche de gestion intégrée et durable de ce patrimoine collectif québécois.



Poursuivre la mise en œuvre de la Politique touristique du Québec de mai 2005, qui contribuera à favoriser le développement et la diversification de la structure économique des régions.

Compléter la réalisation, par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du plan d'action pour la mise en valeur des produits régionaux et de niche visant à soutenir les entreprises de transformation alimentaire dans le développement de nouveaux créneaux de marché.



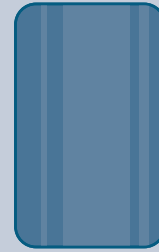
Développer, en partenariat avec le secteur privé, une infrastructure moderne de télécommunication à haut débit à travers tout le Québec, laquelle devient de plus en plus un facteur déterminant du choix de localisation d'une entreprise.

Mettre en œuvre une stratégie favorisant la consolidation de l'industrie de la restauration et de la rénovation du parc immobilier patrimonial.



Élaborer et mettre en œuvre des plans d'action régionaux visant, de concert avec les acteurs socioéconomiques touchés des régions incluant les organismes des communautés culturelles, à favoriser la régionalisation de l'immigration.

UNE MOBILISATION DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Les cibles ambitieuses que cette stratégie de développement économique propose ne pourront être atteintes que grâce à la mobilisation de tous les acteurs du développement économique du Québec. La prospérité du Québec est plus que jamais tributaire de notre capacité à dégager une vision commune de la situation, à nous entendre sur les priorités qu'il y a lieu de privilégier et à convenir des gestes importants à poser.

Notre collectivité a déjà démontré sa capacité à se mobiliser. Nous devons maintenant, étant donné les défis sans précédent qui s'imposent à nous, nous engager dans un exercice de concertation plus poussé, rechercher une synergie nouvelle. La démarche à entreprendre devra être structurée, transparente et soucieuse d'assurer le suivi de l'atteinte des objectifs identifiés dans la stratégie.

FAVORISER CONCRÈTEMENT LE DIALOGUE

Le Conseil des partenaires économiques, qui regroupe des représentants des associations patronales, des centrales syndicales, des secteurs de la recherche industrielle et du commerce de détail, constitue un bon outil de départ. Cet organisme permet en effet aux acteurs visés de se pencher sur les grands enjeux stratégiques du développement économique.

Le gouvernement propose donc à ses partenaires d'améliorer le rôle du Conseil afin :

- de favoriser l'aménagement d'un lieu de dialogue stable et structuré permettant aux grands acteurs du développement économique d'établir une concertation efficace dans une perspective de développement durable;
- d'élaborer un tableau de bord basé sur les cibles proposées par la stratégie et de rendre compte publiquement et régulièrement des résultats atteints, tout en rectifiant le tir au besoin.

La stratégie gouvernementale de développement économique repose sur les forces et les avantages du Québec d'aujourd'hui et vise à façonner ceux de demain. Elle interpelle tous les Québécois, puisqu'elle poursuit comme grands objectifs la croissance de leur niveau de vie et l'amélioration de leur qualité de vie. Voilà qui incite à la mobilisation de tous les travailleurs, entrepreneurs et partenaires sociaux, économiques et gouvernementaux afin de favoriser la prospérité et la création de la richesse pour l'ensemble de la collectivité.

